



Patrimoine naturel, un atout à préserver sur votre territoire

Objectifs pédagogiques...

Identifier et comprendre les enjeux de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel

Connaître les différents leviers à votre disposition pour agir concrètement en faveur de la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité

Rencontrer les acteurs qui peuvent vous accompagner dans vos réflexions

Disposer d'outils et de méthodes pour conduire un projet d'aménagement tenant compte du patrimoine naturel



visites commentées
et témoignages
d'élus permettront
d'illustrer de façon
concrète les
manières d'agir :

Eric Rodez, maire d'Ambonay
Annie Potisek, maire de Tours sur Marne

Formation organisée en partenariat avec



Public concerné...

Tous les élus et collaborateurs en charge de l'eau et de l'environnement

Date, lieu et horaires...

Salle précisée dans le mail de confirmation

Judi 28 juin, à *Ambonay et Tours sur Marne*
de 9h à 16h30

Intervenants...

Eva Poilvé, Coordinatrice du Pôle Milieux Naturels et Valentin Salvant, chargé d'études zones humides Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Béatrice Colin, Chargée d'opérations milieu naturel et référent biodiversité de l'AESN

Julie Kubiak, chargée de mission zones humides de la DREAL Grand Est



Programme...

Patrimoine naturel, de quoi parle-t-on ?

- définition, enjeux et implication sur le cadre de vie - focus zones humides
- causes, conséquences et risques de l'érosion de la biodiversité - état des lieux dans la Marne
- quels sont les acteurs impliqués dans la préservation du patrimoine naturel et les aides possibles ?

Patrimoine naturel, rôle et intérêts des collectivités ?

- levier de développement économique
- intégration dans les documents d'urbanisme - focus sur les zones humides
- mise en œuvre d'outils réglementaires, contractuels et de maîtrise du foncier permettant d'améliorer la conservation des milieux
- présentation et échanges autour du guide "Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme dans la région Grand Est"
- aides financières et accompagnements

Modalités pratiques

Demandes d'inscription enregistrées par ordre chronologique d'arrivée.

L'inscription définitive confirmée par mail 15 jours avant la session.

Pour garantir la qualité des formations... sauf précision contraire

- 20 personnes, effectif limite par session
- 10 participants, minimum requis pour confirmer la session

ATTENTION, pour les demande dans le cadre du DIF élus,

- demande de financement à faire directement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC). *Pour vous faciliter vos démarches, le formulaire de demande de financement prérempli vous sera adressé avec l'accusé de réception suite à votre inscription auprès de l'Association des Maires de la Marne.*
- délai de 2 mois nécessaire pour la CDC.

Droit à la formation des élus locaux

Les membres d'un conseil municipal et communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le code général des collectivités territoriales (art L 2123-12, 13 et 14) précise les grands principes :

- dépense obligatoire pour la collectivité⁽¹⁾
- **montant du budget primitif des dépenses de formation compris entre 2 % et 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil**
- élus en activité = 18 jours de congés formation sur la durée du mandat
- obligation d'agrément par le Ministère de l'Intérieur pour l'organisme de formation retenu

DIF élus ⁽²⁾

Le Droit individuel à la formation (loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - art. 15 à 17) est ouvert à tout élu local (indemnisé ou non) en cours de mandat ou dans les six mois qui suivent la fin de son mandat, il donne :

- 20 heures par an (tous mandats confondus), cumulables sur la durée totale du mandat (120 heures maximum)
- toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, **sous réserve de l'agrément par le ministère de l'Intérieur de l'organisme de formation**, et les formations nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat sont éligibles à ce dispositif
- financement géré par la caisse des dépôts et consignation - prise en charge des frais pédagogiques, des frais de déplacement et de séjour sous certaines conditions

Tarifs - Forfaitaires et individuels, les tarifs comprennent la formation, les documents pédagogiques et, le cas échéant, le déjeuner.

Toute formation commencée ou non annulée 10 jours avant sa date est due dans son intégralité et sera par conséquent facturée.

Demande d'inscription à renvoyer

à association@maires51.fr
ou fax.03 26 21 49 80

" Patrimoine naturel, un atout à préserver sur votre territoire"

Le **Judi 28 juin 2018**
à **Ambonay et Tours sur Marne**

Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Mail (direct ou à défaut mairie - obligatoire) _____

Portable _____ Tél . _____

Nom de la collectivité

Participation au repas : oui non

Tarif de 30 € (partenariat financier avec l'AESN)

Règlement par mandat ⁽¹⁾ chèque



Date :

Signature du participant,

Pour tout règlement par mandat, cachet de la collectivité et signature du Maire ou du Président,

* Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires de la Marne.

** toutes les communes et communautés marnaises et donc tous leurs élus et collaborateurs sont adhérents